

**PLAN DE GESTION FINANCIÈRE  
POUVOIR DE CONTRACTER OU D'APPROUVER UNE DÉPENSE**

**Limites monétaires autorisées (avant taxes)**

Titulaire d'un poste désigné	Services professionnels, techniques et autres	Approvisionnements	Autres types de dépenses (publicité, frais financiers, location de biens, rémunération, autres dépenses de fonctionnement)	Avance de voyage Frais de déplacement Temps supplémentaire	Frais d'enquêtes	Avance et dépenses secrètes (dépenses spéciales d'opération)	Réception et frais d'accueil/réunions ministérielles ou interministérielles	Frais de rayonnement	Dépenses de fonction	Avance permanente et de rémunération	Pouvoirs spécifiques ou exceptions
Directeur général	Sans limite	Sans limite	Sans limite	Sans limite	Sans limite	Sans limite <sup>(1)</sup>	Sans limite	Sans limite	Selon décrets de nomination	Sans limite	<sup>(1)</sup> Incluant l'utilisation d'un rouleau d'appât
Directeur général adjoint à l'administration	250 000 \$ <sup>(2)</sup>	500 000 \$ <sup>(3)</sup>	150 000 \$ <sup>(4)</sup> <sup>(5)</sup>	50 000 \$	25 000 \$	0 \$	10 000 \$	500 \$	300 \$	10 000 \$	<sup>(2)</sup> 500 000\$ pour les dépenses en investissements <sup>(3)</sup> 2 500 000\$ pour les acquisitions en investissements <sup>(4)</sup> 100 000\$ pour les radiations de créances <sup>(5)</sup> 3 500 000\$ pour les dépenses en informatique, téléphonie et radiophonie
Autres directeurs généraux adjoints (DGA)	100 000 \$	25 000 \$	100 000 \$ <sup>(6)</sup>	50 000 \$	25 000 \$	0 \$ <sup>(7)</sup> <sup>(8)</sup>	10 000 \$	500 \$	300 \$	10 000 \$	Pour le DGA à la GFEC : <sup>(6)</sup> 200 000 \$ pour les prêts de services policiers Pour les DGA à la GFST et à la GFEC : <sup>(7)</sup> 5 000\$ pour les avances et les dépenses secrètes <sup>(8)</sup> 100 000 \$ pour l'utilisation d'un rouleau d'appât
Directeur principal des ressources humaines	100 000\$	25 000 \$	100 000 \$ <sup>(9)</sup> <sup>(10)</sup>	50 000 \$	5 000 \$	0 \$	10 000 \$	500 \$	300 \$	10 000 \$	<sup>(9)</sup> 1 500 000\$ pour les dépenses liées à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail <sup>(10)</sup> 25 000 \$ pour les dépenses pour les règlements de griefs et les ententes concernant des litiges
Directeur (cabinet, direction, bureau ou district)	50 000 \$	5 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	5 000 \$	0 \$ <sup>(11)</sup>	1 000 \$	500 \$	300 \$	5 000 \$	<sup>(11)</sup> Pour les directeurs à la GFEC et de district : 2 000 \$ pour les avances et les dépenses secrètes
Directeur des mesures d'urgence	50 000 \$ <sup>(12)</sup> <sup>(13)</sup>	5 000 \$ <sup>(12)</sup>	10 000 \$ <sup>(12)</sup>	10 000 \$ <sup>(12)</sup>	5 000 \$ <sup>(12)</sup>	2 000 \$	1 000 \$	500 \$	300 \$	5 000 \$	<sup>(12)</sup> 50 000 \$ pour les dépenses liées aux opérations spéciales <sup>(13)</sup> 400 000 \$ pour les dépenses de services liés aux services aériens gouvernementaux

**PLAN DE GESTION FINANCIÈRE  
POUVOIR DE CONTRACTER OU D'APPROUVER UNE DÉPENSE**

**Limites monétaires autorisées (avant taxes)**

Titulaire d'un poste désigné	Services professionnels, techniques et autres	Approvisionnements	Autres types de dépenses (publicité, frais financiers, location de biens, rémunération, autres dépenses de fonctionnement)	Avance de voyage Frais de déplacement Temps supplémentaire	Frais d'enquêtes	Avance et dépenses secrètes (dépenses spéciales d'opération)	Réception et frais d'accueil/réunions ministérielles ou interministérielles	Frais de rayonnement	Dépenses de fonction	Avance permanente de rémunération	Pouvoirs spécifiques ou exceptions
Directeur des services spécialisés en enquête	50 000 \$	5 000 \$ <sup>(14)</sup>	10 000 \$	10 000 \$	5 000 \$	2 000 \$	1 000 \$	500 \$	300 \$	5 000 \$	<sup>(14)</sup> 50 000 \$ pour les dépenses d'approvisionnement et de service liées à l'utilisation des véhicules de la surveillance physique
Adjoint d'un DGA	50 000 \$	5 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	5 000 \$	0 \$ <sup>(15)</sup>	1 000 \$	500 \$	300 \$	5 000 \$	<sup>(15)</sup> Pour la GFEC et la GFST : 2 000 \$ pour les avances et les dépenses secrètes en l'absence du directeur concerné si une situation exceptionnelle le justifie.
Directeur des ressources informationnelles	200 000 \$ <sup>(16)</sup>	400 000 \$ <sup>(17)</sup>	10 000 \$ <sup>(18)</sup>	10 000 \$	5 000 \$	0 \$	1 000 \$	500 \$	300 \$	5 000 \$	<sup>(16)</sup> 500 000 \$ pour les dépenses en investissements
											<sup>(17)</sup> 1 000 000 \$ pour les acquisitions en investissements
											<sup>(18)</sup> 1 000 000 \$ pour les dépenses en informatique, téléphonie et radiophonie
Directeur des ressources matérielles	100 000 \$ <sup>(19)</sup>	200 000 \$ <sup>(19)</sup> <sup>(20)</sup>	10 000 \$ <sup>(21)</sup> <sup>(22)</sup>	10 000 \$	5 000 \$	0 \$	1 000 \$	500 \$	300 \$	5 000 \$	<sup>(19)</sup> 3 000 000 \$ pour les dépenses payées avec le compte CorpRate
											<sup>(20)</sup> 1 000 000 \$ pour les acquisitions en investissements
											<sup>(21)</sup> 6 000 000 \$ pour les dépenses de loyer et signatures d'ententes avec la Société québécoise des infrastructures
											<sup>(22)</sup> 250 000 \$ pour les dépenses d'immatriculation de véhicules



PLAN DE GESTION FINANCIÈRE POUVOIR DE CONTRACTER OU D'APPROUVER UNE DÉPENSE											
Limites monétaires autorisées (avant taxes)											
Titulaire d'un poste désigné	Services professionnels, techniques et autres	Approvisionnements	Autres types de dépenses (publicité, frais financiers, location de biens, rémunération, autres dépenses de fonctionnement)	Avance de voyage Frais de déplacement Temps supplémentaire	Frais d'enquêtes	Avance et dépenses secrètes (dépenses spéciales d'opération)	Réception et frais d'accueil/réunions ministérielles ou interministérielles	Frais de rayonnement	Dépenses de fonction	Avance permanente et de rémunération	Pouvoirs spécifiques ou exceptions
Responsable d'unité	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	3 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	Aucun
Sergent aux opérations	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	2 000 \$	1 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	Aucun
Adjoint aux enquêtes	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	2 000 \$	1 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	Aucun
Responsable d'escouade	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	2 000 \$	1 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	Aucun
Responsable du contrôle de qualité - policier	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	2 000 \$	1 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	Aucun
Responsable de module – policier	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	2 000 \$	1 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	Aucun
Coordonnateur	0 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	Aucun
Responsable de groupe	0 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	Aucun
Responsable d'équipe – policier	0 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	Aucun
Instructeur-chef	0 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	Aucun
Superviseur de relève	0 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	Aucun
Spécialiste en économie souterraine	0 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	Aucun

Acronymes : **DGA** / Directeur général adjoint    **GFEC** / Grande fonction des enquêtes criminelles    **GFA** / Grande fonction de l'administration    **GFST** / Grande fonction de la surveillance du territoire